



Contravention d'une voiture vendue

Par **cathynounoug_old**, le **24/10/2007** à **10:48**

nous avons reçu une contravention pour une voiture mal garée que nous avons vendus 6 mois avant l'infraction. j'ai donc photocopié l'acte de vente et je l'ai envoyé au tribunal de police en recommandé avec accusé de réception . On me réclame par voie huissier le règlement de cette contravention. petite précision le propriétaire actuelle de la voiture a bien fait faire le changement de carte grise. Que faire?

Par **Jurigaby**, le **24/10/2007** à **23:06**

Bonjour.
effectivement, il y a une anomalie.
Le principe même de l'établissement d'une nouvelle carte grise est que cela vous libère de toute infraction ou accident qui pourrait survenir.
L'avantage est qu'il vous est très facile de prouver quand le véhicule a été vendu.
en conséquence, il vous faut contester.